

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme. **Kalthoum BOUGUERRA** et Mr. **Chiheb GHANMI**.

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 944 908	1 573 552	371 356	609 639
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	360 461	-	360 461	82 325
	2 305 369	1 573 552	731 817	691 964
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 542 174	937 884	604 291	572 767
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 971 197	1 918 586	1 052 612	737 853
	4 513 372	2 856 469	1 656 903	1 310 620
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	45 798	755 562	771 589
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 709 248		6 709 248	3 440 640
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	14 933 432	1 265 410	13 668 022	19 024 748
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	261 630 282		261 630 282	243 432 653
AC334 Autres prêts	238 209		238 209	413 072
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	59 500 000		59 500 000	31 500 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	501 671		501 671	448 587
	344 314 202	1 311 208	343 002 994	299 031 289
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 711 436		3 711 436	3 172 478
AC520 Provisions d'assurance vie	333 764		333 764	318 515
AC530 Provision pour sinistres (vie)	809 151		809 151	488 214
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	17 369 554		17 369 554	15 235 462
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	552 707		552 707	619 138
	22 776 611	-	22 776 611	19 833 806
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 022 237		1 022 237	1 112 859
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 083 897	6 965 180	14 118 717	16 483 580
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 688 163	566 783	2 121 380	2 362 958
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	7 231 496	873 341	6 358 155	1 182 965
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	22 472		22 472	38 654
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	291 185		291 185	741 417
AC633 Débiteurs divers			-	-
	32 339 450	8 405 304	23 934 145	21 922 433
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 530 741		7 530 741	7 079 355
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 141 639		2 141 639	2 539 250
AC722 Autres charges a repartir	630 270		630 270	520 669
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 864 059		7 864 059	7 735 315
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	18 166 709	-	18 166 709	17 874 590
TOTAL ACTIFS	424 415 713	14 146 534	410 269 179	360 664 702

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	14 602 959	12 851 486
CP5 Résultats reportés	20 212	37
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	36 623 171	34 851 523
CP6 Résultat de l'exercice	8 768 904	4 105 449
Total capitaux propres avant affectation	45 392 075	38 956 972
<u>PASSIFS</u>		
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	28 971 707	30 000 265
	28 971 707	30 000 265
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	400 000
	500 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	21 020 208	19 512 639
PA320 Provision pour assurance vie	192 535 456	155 950 529
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 552 227	6 750 794
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	82 410 973	78 763 403
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	323 402	49 881
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 391 046	1 140 752
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	193 656	902 263
	307 426 969	263 070 260
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		
	15 035 012	13 006 386
	15 035 012	13 006 386
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 109 673	4 762 692
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 086 229	4 160 723
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	414 334	292 945
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	2 273 783	2 050 074
PA634 Crédoiteurs divers	1 417 282	3 357 136
PA64 Ressources spéciales		
	12 301 302	14 623 569
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	642 114	607 249
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	642 114	607 249
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	410 269 179	360 664 702

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Non Vie
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2018	Cessions et rétrocession 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2017
<u>PRNV 1</u> <u>Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	55 123 921	-12 392 265	42 731 656	42 066 566
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 507 570	538 957	-968 612	-1 756 274
	53 616 351	-11 853 308	41 763 044	40 310 293
<u>PRNT3</u> <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	8 235 528		8 235 528	4 936 927
<u>PRNV2</u> <u>Autres produits techniques</u>	0		0	0
<u>CHNV1</u> <u>Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-35 579 845	6 298 279	-29 281 565	-28 148 144
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-3 647 570	2 134 092	-1 513 479	-455 690
	-39 227 415	8 432 371	-30 795 044	-28 603 834
<u>CHNV 2</u> <u>Variation des autres provisions techniques</u>	708 607		708 607	689 255
<u>CHNV3</u> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-250 294	-66 430	-316 724	335 586
<u>CHNV 4</u> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-10 705 656		-10 705 656	-13 662 635
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-397 241	-34 865	-432 106	-428 298
CHNV43 Frais d'administration	-7 458 703		-7 458 703	-6 301 347
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		2 357 969	2 357 969	2 461 688
	-18 561 601	2 323 104	-16 238 497	-17 930 593
<u>CHNV5</u> <u>Autres charges techniques</u>		-347 376	-347 376	-376 836
<u>CHNV6</u> <u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>			0	0
<u>RTNV6</u> Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	4 521 177	-1 511 639	3 009 538	-639 203

**Etat de résultat technique de l'assurance
et / ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2018	Cessions et rétrocession 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2018	Opérations Nettes 31/12/2017
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	70 405 770	-3 090 741	67 315 029	61 993 427
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	13 558 274		13 558 274	9 537 880
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	13 558 274	0	13 558 274	9 537 880
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-26 019 227	675 389	-25 343 838	-10 469 507
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 801 433	320 937	-2 480 497	-1 428 202
	sous total 3	-28 820 660	996 326	-27 824 334	-11 897 708
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-36 584 927	15 249	-36 569 677	-46 444 117
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-273 521	1 252 505	978 984	912 762
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-6 910 377		-6 910 377	-6 842 599
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-370		-370	-8 988
CHV43	Frais d'administration	-995 644		-995 644	-924 210
CHV44	Commission reçues des réassureurs		327 948	327 948	390 265
	sous total 5	-7 906 390	327 948	-7 578 443	-7 385 532
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-433 789	-16 492	-450 281	-174 125
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	-433 789	-16 492	-450 281	-174 125
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	9 944 756	-515 205	9 429 552	6 542 587

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)

		31/12/2018	31/12/2017
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 009 538	-639 203
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	9 429 552	6 542 587
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	11 112 721	6 667 614
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	11 112 721	6 667 614
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-9 000	-6 500
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 620 672	-371 625
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-8 235 528	-4 936 927
PRNT2	Autres produits non techniques	162 896	32 382
CHNT3	Autres charges non techniques	-135 830	-200 020
	Résultat provenant des activités ordinaires	13 713 676	7 088 308
CHNT4	Impôts sur le résultat	-4 326 675	-2 610 002
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-4 326 675	-2 610 002
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	9 387 001	4 478 307
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-618 096	372 857
	Résultat extraordinaire		
	Résultat net de l'exercice	8 768 904	4 105 449

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	127 960 846	121 786 861
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 57 127 419	- 39 864 195
- Encaissement des primes reçues acceptations	320 800	469 822
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 220 640	- 259 143
- Commissions versées sur les acceptations	- 88 732	- 53 674
- Décaissements des primes pour les cessions	- 13 743 549	- 18 034 312
- Encaissement des sinistres pour les cessions	4 255 782	5 705 883
- Commissions recues sur les Cessions	2 495 363	3 830 113
- Commissions versées aux intermédiaires	- 8 549 016	- 9 002 794
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 14 805 537	- 16 998 597
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 368 017	1 789 851
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	- 1 409	
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 386 867 313	- 211 876 718
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	340 307 919	160 218 610
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 11 608 996	- 8 824 591
- Produits financiers reçus	22 582 919	16 781 423
- Impôt sur les bénéfices payés	- 4 791 742	- 3 169 010
Autres mouvements	1 303 204	4 118
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 054 464	2 503 647
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles		
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	32 400	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	32 400	-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 2 016 530	- 2 018 530
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	- 2 016 530	- 2 018 530
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	322 326	16 832
Variation de trésorerie	- 607 340	501 949
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	3 963 591	3 461 643
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	<u>3 356 251</u>	<u>3 963 591</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2018

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : general@assurancesbiat.com.tn

Site internet : www.assurancesbiat.com.tn

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploités : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Anti blanchiment :
 - Aménagement de la procédure de lutte contre le blanchiment pour être en conformité avec la réglementation en vigueur
 - Mise en place d'une application permettant le respect des directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent
 - Formation des équipes Assurances BIAT et des intermédiaires.

- Dans le cadre de la mise en place du plan stratégique 2016-2020
 - Poursuite du développement du projet mise en place d'un réseau d'agents d'assurance (premier agrément d'agent obtenu à fin 2018)
 - Lancement du nouveau site web d'Assurances BIAT et mise en place d'un site intranet

- Mise en place du processus express de règlement des sinistres automobiles en moins de 24h et réaménagement du centre d'expertise du siège
- Réorganisation du bureau d'ordre central et réduction des délais d'acheminement du courrier
- Réorganisation et amélioration des process du back office de production automobile
- Poursuite de la politique de surveillance de portefeuille et affinement de de la politique de souscription automobile.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• Coût d'entrée des placements

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat. Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie

un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2018 un montant net de 731 817 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Amortissements			Valeur nette 2018	
				Valeur Brute au 31/12/2018	01/01/18	Dotations 2018		31/12/18
Logiciels	1 873 671	71 237		1 944 908	1 264 032	-309 520	1 573 552	371 356
Logiciels En Cours	82 325	581 813	- 303 677	360 461		0		360 461
Total	1 955 996	653 050	-303 677	2 305 369	1 264 032	-309 520	1 573 552	731 817

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2018 un montant net de 1 656 903 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2017	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissements			Valeur nette 2018
					01/01/18	Dotations 2018	31/12/18	
AAI	1 369 953	172 221		1 542 174	797 187	-140 697	937 884	604 291
M. TRANSPORT	321 851		-59 421	262 430	130 161	7 303	122 859	139 572
M.INFORMATIQUE	1 249 705	529 952		1 779 657	990 925	-197 165	1 188 090	591 567
M M B	806 978	122 132		929 111	519 596	-88 041	607 637	321 473
IMM EN COURS	0			0	0	0		0
Total	3 748 488	824 305	-59 421	4 513 372	2 437 868	-418 601	2 856 469	1 656 903

AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2018 un montant net de 343 002 994 DT contre un montant de 299 031 289 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 43 971 705 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Placement immobiliers	7 510 608	4 242 000
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	14 933 432	19 665 269
Obligations et autres titres à revenu fixe	261 630 282	243 432 653
Autres prêts	238 209	413 072
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	59 500 000	31 500 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	501 671	448 587
Provisions pour dépréciation des Placements	-1 311 208	-670 292
Total	343 002 994	299 031 289

Le 14/11/2018, Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une convention de pension livrée pour 180 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 16797 bons- ligne octobre 2026 (taux 6.95%) , 6495 bons ligne

juin 2023 (taux 6.95%), 4240 bons ligne octobre 2023 (taux 6.95%), 2853 bons ligne novembre 2021 (taux 6.95%) et 1982 bons ligne juin 2021 (taux 6.95%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2018 un montant net de 22 776 611 DT contre 19 833 806 DT au 31/12/2017 soit une régression de 2 942 805 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit : DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2018	31/12/2017	
- Provisions pour primes non acquises	3 711 436	3 172 478	538 958
- Provisions d'assurances vie	333 764	318 515	15 249
- Provisions pour sinistres vie	809 151	488 214	320 937
- Provisions pour sinistres non vie	17 922 261	15 854 600	2 067 661
Total	22 776 611	19 833 806	2 942 805

AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2018 un montant net des provisions de 23 934 145 DT contre 21 922 433 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 2 011 712 DT :

AC611– Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2018	31/12/2017	
- Primes acquises non émises Construction	0	0	0
- Primes acquises non émises Transports	46 426	13 478	32 947
Primes acquises non émises Incendie	3 787	1 143	2 644
- Primes acquises non émises Risques Divers	50 601	82 060	-31 459
- Primes acquises non émises RC Général	51 761	47 832	3 929
- Primes acquises non émises Assistance	0	18 211	-18 211
- Primes acquises non émises GPE MAL	648 944	567 297	81 647
- Primes acquises non émises Acc CORP	95 888	54 955	40 933
- Primes acquises non émises Vie	124 830	327 882	-203 053
Total	1 022 237	1 112 859	-90 622

AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 668 948	3 458 554	1 210 393
- Créances affaires directes en cours	7 585 601	5 703 264	1 882 337
- Créances courtiers d'assurances en cours	8 829 348	12 193 974	-3 364 626
- Provisions pour créances douteuses (*)	-6 965 180	-4 872 212	-2 092 968
Total	14 118 717	16 483 580	-2 364 864

(*) Au 31/12/2018 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 6 965 180 DT calculée comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	50%	100%	100%

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2018 ce poste totalise un montant total net de 2 121 380 DT contre 2 362 958 DT au 31/12/2017 soit une diminution de 241 578 DT.

Au 31/12/2018 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 566 783 DT calculées comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2018 un montant net de 6 358 155 DT contre 1 182 965 DT au 31/12/2017 soit une augmentation de 5 175 190 DT.

Au 31/12/2018 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 873 341 DT calculée comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

AC63 – Autres Créances

Libellé	Montant Net au 31/12/2018	Montant Net au 31/12/2017	Variation
- personnel	22 472	38 654	-16 182
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	291 185	741 417	-450 232
Total	313 657	780 071	-466 414

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2018 de 7 530 741 DT contre 7 079 355 DT au 31/12/2017.

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
- Comptes courants bancaires	3 355 741	3 962 303	-606 562
- Caisse	514	1 290	-776
- Valeurs à l'encaissement	3 211 039	2 224 597	986 441
- Caisse du trésor public	963 448	891 165	72 282
Total	7 530 741	7 079 355	451 385

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2018, le solde est de 2 141 639 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
- FAR Auto	237 569	434 164	-196 595
- FAR Transports	16 778	7 014	9 764
- FAR Incendie	1 463 570	1 639 184	-175 614
- FAR R. Divers	29 611	35 965	-6 354
- FAR RCG	230 152	259 072	-28 920
- FAR Construction	146 517	138 727	7 791
- FAR Maladie	0	106	-106
- FAR Acc Corporels	15 102	22 308	-7 206
- FAR Vie	2 340	2 710	-370
Total	2 141 639	2 539 250	-397 611

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 630 270 DT au 31/12/2018 contre 520 669 DT au 31/12/2017.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent au 31/12/2018 un montant total de 7 864 059 DT contre 7 735 315 DT au 31/12/2017.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2018, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2017 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2017 avant affectation	22 000 000	1 442 950	4 800 000	0	0	6 500 000	108 536	0	37	4 105 449	38 956 972
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-353 801				-353 801
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
-Réserves Légales		205 274								-205 274	0
- Réserve pour réinvestissement						1 500 000				-1 500 000	0
-Dividendes										-1 980 000	-1 980 000
-Fonds Social							400 000			-400 000	0
-Résultats reportés									20 175	-20 175	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2018										8 768 904	8 768 904
Solde au 31 12 2018 Avant affectation	22 000 000	1 648 224	4 800 000	0	0	8 000 000	154 735	0	20 212	8 768 904	45 392 075

PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 28 971 707 DT au 31 décembre 2018 contre un montant de 30 000 265 DT au 31 décembre 2017, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 307 426 969 DT contre 263 070 260 DT en 2017 soit une augmentation de 44 356 709 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 21 020 208 DT en 2018 contre 19 512 639 DT en 2017 soit une évolution de 1 507 570 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
- Auto	7 919 443	7 746 684	172 759
-Transports	734 155	805 622	-71 467
- Incendie	6 888 207	6 151 041	737 166
- Constructions	2 572 042	1 782 082	789 960
- RCG	2 034 366	2 163 840	-129 474
- R. Divers	368 421	404 160	-35 739
- G Maladie	289 782	242 133	47 649
- Acc Corporels	213 792	217 076	-3 284
Total	21 020 208	19 512 639	1 507 570

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 192 535 456 DT au 31/12/2018, contre 155 950 529 DT au 31/12/2017 soit une évolution de 36 584 927 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2018, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 9 552 227 DT contre 6 750 794 DT en 2017 soit une évolution de 2 801 433 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2018 un montant de 82 410 973 DT contre 78 763 403 DT en 2017 soit une évolution de 3 647 570 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2018			Montant au 31/12/2017			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	54 462 837	1 330 620	53 132 217	56 277 570	1 669 698	54 607 872	-1 814 734	-339 078	-1 475 656
- Transports	2 996 150		2 996 150	2 280 285		2 280 285	715 865	0	715 865
- Incendie	6 885 328		6 885 328	4 766 134		4 766 134	2 119 194	0	2 119 194
- Constructions	1 007 513		1 007 513	695 811		695 811	311 702	0	311 702
- RCG	7 034 020		7 034 020	7 071 060		7 071 060	-37 040	0	-37 040
- R. Divers	3 415 853		3 415 853	3 952 398		3 952 398	-536 545	0	-536 545
- GPE Maladie	2 259 777		2 259 777	1 783 423		1 783 423	476 354	0	476 354
- Acc Corporels	5 680 115		5 680 115	3 606 419		3 606 419	2 073 696	0	2 073 696
Total	83 741 593	1 330 620	82 410 973	80 433 101	1 669 698	78 763 403	3 308 492	-339 078	3 647 570

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 323 402 DT contre 49 881 DT en 2017.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 1 391 046 DT contre 1 140 752 DT en 2017.

PA361 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour les branches :

- Incendie : 50 084 DT.
- Maladie : 1 617 DT.
- ACC. Corporels : 141 955 DT.

PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2018 est de 15 035 012 DT contre 13 006 386 DT en 2017. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

PA6 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2018 à 12 301 302 DT contre 14 623 569 DT au 31/12/2017 (dont principalement dettes envers réassureurs de 4 086 229 DT).

PA7 - Autres passifs :

Le solde de ce poste au 31/12/2018 est de 642 114 DT contre 607 249 DT au 31/12/2017 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 67 315 029 DT contre 61 993 427 DT en 2017 soit une évolution de 5 321 602 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	70 608 823	64 500 574	6 108 249
Variation des primes acquises non émises	-203 053	175 258	-378 310
Sous-total	70 405 770	64 675 832	5 729 938
Primes cédées	-3 090 741	-2 682 405	-408 336
Total	67 315 029	61 993 427	5 321 602

PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2018 totalisent 24 670 995 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 112 721 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

<u>Provisions techniques vie</u>	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	104 822 227
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	141 443 290
- Produits des placements non affectés	11 112 721

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 13 558 274 DT (ces produits de placements affectés à la Vie proviennent en totalité des placements affectés aux branches Vie dont la couverture est à 100% des Provisions techniques Vie).

CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 27 824 334 DT contre 11 897 708 DT en 2017, soit une évolution de 15 926 626 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
Sinistres payés	-26 019 227	-11 004 639	-15 014 588
Part des réassureurs dans les sinistres	675 389	535 133	140 256
Variation des provisions pour sinistres	-2 801 433	-1 578 725	-1 222 708
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	320 937	150 523	170 414
<u>Total</u>	<u>-27 824 334</u>	<u>-11 897 708</u>	<u>-15 926 626</u>

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 36 569 677 DT (dont une part de réassurances de 15 249 DT) contre 46 444 117 DT (dont une part de réassurances de 76 135 DT) en 2017, soit une régression de charge de 9 874 440 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 6 910 377 DT en 2018 contre 6 842 599 DT en 2017.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 370 DT en 2018 contre un solde négatif de 8 988 DT en 2017.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 995 644 DT en 2018 contre 924 210 DT en 2017.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2018 pour un montant de 327 948 DT contre 390 265 DT en 2017.

CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 2 054 461DT en 2018, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 433 789 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	433 789	1 620 672	2 054 461

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2018 à 41 763 044 DT contre 40 310 293 DT en 2017, soit une évolution de 1 452 752 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	55 026 911	55 429 719	-402 808
Variation des primes émises non acquises	112 431	28 298	84 133
Primes à annuler	-15 420	394 768	-410 188
Variation des primes non acquises "PNA"	-1 507 570	-1 944 809	437 239
Sous-total 1	53 616 351	53 907 977	-291 625
Primes cédées	-12 392 265	-13 786 219	1 393 954
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	538 957	188 535	350 423
Total	41 763 044	40 310 293	1 452 752

PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2018 totalisent 24 670 995 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 11 112 721 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	104 822 227
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	141 443 290
- Reliquat des produits des placements non affectés	11 112 721

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 8 235 528 DT.

CHNV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 30 795 044 DT pour l'exercice 2018 contre 28 603 834 DT au titre de l'exercice 2017, soit une évolution de 2 191 210 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
Sinistres payés	-35 579 845	-32 254 388	-3 325 457
Part des réassureurs dans les sinistres	6 298 279	4 106 244	2 192 035
Variation des provisions pour sinistres	-3 647 570	-75 325	-3 572 245
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	2 134 092	-380 365	2 514 457
<u>Total</u>	<u>-30 795 044</u>	<u>-28 603 834</u>	<u>-2 191 210</u>

CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2018	Montant net 31/12/2017	Variation
Provisions pour risques en cours Automobile	0	-338 213	338 213
Provisions pour risques en cours Responsabilité civile Général	0	-564 050	564 050
Provisions pour risques en cours Incendie	-50 084	0	-50 084
Provisions pour risques en cours Maladie	-1 617	0	-1 617
Provisions pour risques en cours ACC. Corporels	-141 955		-141 955
<u>Total</u>	<u>-193 656</u>	<u>-902 263</u>	<u>708 607</u>

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 10 705 656 DT en 2018 contre 13 662 635 DT en 2017.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est négative de 432 106 DT en 2018 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 34 865 DT) contre une variation négative de 428 298 DT en 2017.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 7 458 703 DT en 2018 contre 6 301 347 DT en 2017.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2018 pour un montant de 2 357 969 DT contre 2 461 688 DT en 2017.

CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 347 376 DT contre 376 836 DT au 31/12/2017.

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2018	2017
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	3 009 538	- 639 203
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	9 429 552	6 542 587
PRNT1	Produits des placements	11 112 721	6 667 614
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	- 9 000	- 6 500
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 1 620 672	- 371 625
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	- 8 235 528	- 4 936 927
PRNT2	Autres produits non techniques	162 896	32 382
CHNT3	Autres charges non techniques	- 135 830	- 200 020
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		13 713 676	7 088 308
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 4 944 772	- 2 982 859
CHNT41	Contribution 4% et CSS 1%	- 618 096	- 372 857
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	- 4 326 675	- 2 610 002
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>8 768 904</i>	<i>4 105 449</i>

Le poste CHNT3 Autres charges non techniques présente un solde de 135 830 dinars au 31/12/2018 contre 200 020 dinars au 31/12/2017 : il s'agit de la somme des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration.

Tableau de détermination du Résultat Fiscal		2018
Résultat Brut de l'exercice		13 713 676
Réintégrations		2 909 096
Déductions		- 260 844
Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré		16 361 928
Réinvestissement Exonéré		- 4 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré		12 361 928
CSS 1%		- 123 619
Contribution 4%		- 494 477
Impôt sur les sociétés		- 4 326 675
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<i>8 768 904</i>

C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 3 356 251 dinars contre 3 963 591 dinars au 31/12/2017, soit une variation négative de 607 340 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +1 054 464 dinars en 2018 contre +2 503 647 dinars en 2017.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements de +32 400 dinars en 2018 contre 0 dinars en 2017
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -2 016 530 dinars en 2018 contre -2 018 530 dinars en 2017.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de +322 326 dinars en 2018 contre +16 832 dinars en 2017.

D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2018	2017
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2018

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	À la clôture:	À l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		À la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-									
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	1 873 671	71 237	-	1 944 908	1 264 032		309 520				1 573 552		371 356
1.3 Fonds de commerce				-									
1.4 Acomptes versés	82 325	581 813	303 677	360 461	-		-						360 461
	1 955 996	653 050	303 677	2 305 369	1 264 032		309 520				1 573 552		731 817
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 369 953	172 221	-	1 542 174	797 187		140 697				937 884		604 291
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 378 535	652 084	59 421	2 971 197	1 640 682		277 904				1 918 586		1 052 612
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-				-		-
	3 748 488	824 305	59 421	4 513 372	2 437 868		418 601				2 856 469		1 656 903
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	4 242 000	3 268 608	-	7 510 608	29 771		16 027				45 798		7 464 810
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-		-				-		-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-		-				-		-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-		-				-		-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-		-				-		-
3.4 Autres placements financiers	295 010 995	329 810 151	288 519 223	336 301 923	-	640 521	-	624 889			-	1 265 410	335 036 513
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	19 665 269	27 693 280	32 425 118	14 933 432		640 521		624 889				1 265 410	13 668 022
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	243 432 653	48 507 218	30 309 589	261 630 282									261 630 282
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-									-
3.4.4 Autres prêts	413 072	109 653	284 516	238 209									238 209
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	31 500 000	253 500 000	225 500 000	59 500 000									59 500 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	448 587	476 199	423 115	501 671									501 671
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	299 701 582	333 554 958	288 942 338	344 314 202	29 771	640 521	16 027	624 889			45 798	1 265 410	343 002 994
TOTAL:	305 406 066	335 032 314	289 305 436	351 132 943	3 731 672	640 521	744 148	624 889			4 475 820	1 265 410	345 391 713

ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins-Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	7 510 608	7 464 810	7 464 810	-45 798
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	14 933 393	13 668 022	13 668 022	-1 265 372
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	259 166 597	259 166 597	259 166 597	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	238 209	238 209	238 209	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	29 500 000	29 500 000	29 500 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	501 671	501 671	501 671	
Autres dépôts	0	0	0	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<i>Total</i>	<i><u>311 850 479</u></i>	<i><u>310 539 309</u></i>	<i><u>310 539 309</u></i>	<i><u>-1 311 170</u></i>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	310 539 309	310 539 309	310 539 309	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	12 850 657	12 850 657	12 850 657	

ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire :	2 014	2 015	2 016
Inventaire 2016			
Règlements cumulés	22 985 648	18 137 225	14 193 551
Provisions pour sinistres	9 135 364	13 352 798	24 376 218
Total charges des sinistres	32 121 012	31 490 023	38 569 769
Primes acquises	49 124 903	49 602 446	48 808 314
% sinistres / primes acquises	65%	63%	79%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire :	2 014	2 015	2 016	2 017
Inventaire 2017				
Règlements cumulés	24 118 071	19 842 835	21 091 297	13 396 209
Provisions pour sinistres	5 237 871	7 730 194	16 588 523	22 240 193
Total charges des sinistres	29 355 942	27 573 029	37 679 820	35 636 402
Primes acquises	49 124 903	49 602 446	48 808 314	53 907 977
% sinistres / primes acquises	60%	56%	77%	66%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire :	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	24 739 137	21 230 273	22 797 451	20 668 546	19 110 127
Provisions pour sinistres	4 319 175	4 629 997	10 195 192	14 577 951	25 330 436
Total charges des sinistres	29 058 312	25 860 270	32 992 643	35 246 497	44 440 563
Primes acquises	49 124 903	49 602 446	48 808 314	53 907 977	53 616 351
% sinistres / primes acquises	59%	52%	68%	65%	83%

ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	574 718	2 028 928	2 603 645	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	6 020 792	16 049 479	22 070 271	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
Total des produits des placements	6 595 510	18 078 407	24 673 916	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	-1 973 013		-1 973 013	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		-81 448	-81 448	CHV91+CHNT13
Total charges des placements	-1 973 013	-81 448	-2 054 461	

ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	24 378 899	46 026 871	70 405 770
Charges de prestations	-6 488 660	-22 332 001	-28 820 660
Charges de provisions d'assurance vie	-9 804 383	-27 054 066	-36 858 448
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	8 085 857	-3 359 195	4 726 662
Frais d'acquisition	-4 801 776	-2 108 971	-6 910 747
Autres charges de gestion nettes	-334 062	-661 581	-995 644
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-5 135 838	-2 770 552	-7 906 390
Produits nets de placements	6 243 691	7 314 583	13 558 274
Charges de placements	-179 588	-254 201	-433 789
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	6 064 103	7 060 382	13 124 485
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 090 741	0	-3 090 741
Part des réassureurs dans les charges de prestations	675 389	0	675 389
Part des réassureurs dans les charges de provisions	336 186	0	336 186
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 252 505	0	1 252 505
Commissions reçues des réassureurs	327 948	0	327 948
Intérêts	-16 492	0	-16 492
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-515 205	0	-515 205
Résultat technique	8 498 916	930 635	9 429 552

Informations complémentaires

Montant des rachats		19 439 828	19 439 828
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	92 161 955	110 249 131	202 411 086
Provisions techniques brutes à l'ouverture	80 933 963	81 817 241	162 751 204
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	21 357 309	3 864 075	6 540 582	841 552	2 141 823	1 941 085	2 611 509	12 621 401	1 697 016	53 616 351
Primes émises	21 530 068	3 792 608	7 277 748	1 631 512	2 012 349	1 905 346	2 611 509	12 669 050	1 693 732	55 123 921
Variation des primes non acquises	-172 759	71 467	-737 166	-789 960	129 474	35 739	0	-47 649	3 284	-1 507 570
Charges de prestation	-14 402 877	-1 122 600	-7 198 079	-717 843	43 610	-487 003	-2 062	-11 349 994	-3 532 254	-38 769 102
Prestations et frais payés	-16 216 745	-359 432	-5 027 812	-406 141	-565 919	-948 603	-2 062	-10 745 557	-1 307 574	-35 579 845
Charges de provisions pour prestations diverses	1 813 869	-763 168	-2 170 267	-311 702	609 529	461 600	0	-604 437	-2 224 680	-3 189 257
Solde de souscription	6 954 433	2 741 475	-657 497	123 708	2 185 434	1 454 081	2 609 447	1 271 407	-1 835 238	14 847 250
Frais d'acquisition	-4 015 409	-871 190	-2 149 894	-337 688	-679 815	-552 169	-728 009	-1 378 761	-389 963	-11 102 897
Autres charges de gestion nettes	-3 954 988	-414 956	-702 742	-123 412	-318 082	-222 060	-141 536	-1 296 166	-284 762	-7 458 703
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 970 398	-1 286 146	-2 852 636	-461 100	-997 897	-774 229	-869 544	-2 674 927	-674 725	-18 561 601
Produits nets de placements	4 796 622	323 958	1 094 635	281 234	712 692	329 971	0	231 736	464 680	8 235 528
Solde financier	4 796 622	323 958	1 094 635	281 234	712 692	329 971	0	231 736	464 680	8 235 528
Part des réassureurs dans les primes acquises	-370 051	-3 028 402	-4 485 658	-487 711	-201 921	-772 786	-1 366 376	-1 113 241	-27 162	-11 853 308
Part des réassureurs dans les prestations payées	331 274	250 469	4 063 415	261 783	107 564	662 662	3 242	614 368	3 502	6 298 279
Part des réassureurs dans les charges de provisions	133 268	640 938	875 944	218 259	-61 245	-290 756	0	744 076	-126 393	2 134 092
Part des réassureurs dans les PB	0	34 202	523	0	0	-101 155	0	0	0	-66 430
Commissions reçues des réassureurs	0	633 184	1 328 861	80 070	33 094	223 450	24 350	96	0	2 323 104
Intérêts servis	-238 083	-12 650	-50 947	-25 620	0	-20 076	0	0	0	-347 376
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-143 592	-1 482 259	1 732 138	46 782	-122 508	-298 662	-1 338 784	245 299	-150 052	-1 511 639
Résultat technique	3 637 065	297 028	-683 359	-9 376	1 777 721	711 162	401 118	-926 485	-2 195 336	3 009 538

ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Année d'inventaire	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	160 742	151 494	934 705	852 889	1 324 802
* Variation de la provision pour participation aux bénéficies	136 288	- 56 890	- 49 908	- 426	245 423
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	60 614 959	73 532 580	95 727 758	132 766 538	174 242 992
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéficies et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéficies. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéficies qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL	Raccordement
Primes	70 405 770	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-28 820 660	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-36 858 448	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
Solde de souscription	4 726 662	
Frais d'acquisition	-6 910 747	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-995 644	CHV43 1°colonne
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-7 906 390	
Produits nets de placements	13 558 274	PRV2 1°colonne
Charges de placements	-433 789	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
Solde financier	13 124 485	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 090 741	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	675 389	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	336 186	CHV12 2°colonne+CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 252 505	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	327 948	CHV44 2°colonne
intérêts	-16 492	CHV91 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-515 205	
Résultat technique	9 429 552	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	19 439 828	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	202 411 086	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	162 751 204	
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total	Raccordement
Primes acquise	53 616 351	
Primes émises	55 123 921	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-1 507 570	PRNV12 1°colonne
Charges de prestation	-38 769 102	
Prestations et frais payés	-35 579 845	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-3 189 257	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
Solde de souscription	14 847 250	
Frais d'acquisition	-11 102 897	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-7 458 703	CHNV43 1°colonne
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-18 561 601	
Produits nets de placements	8 235 528	PRNT3 1°colonne
Solde financier	8 235 528	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-11 853 308	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 298 279	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 134 092	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	-66 430	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	2 323 104	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servis	-347 376	CHNV5 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 511 639	
Résultat technique	3 009 538	

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	21 020 208
Provisions pour primes non acquises ouverture	19 512 639
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	82 410 973
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	78 763 403
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	1 391 046
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	1 140 752
Autres provisions techniques clôture	193 656
Autres provisions techniques ouverture	902 263
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

SOCIÉTÉ ASSURANCES BIAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

1. En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les informations et vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2018 et faisant apparaître un total bilan de 410 269 179 dinars, un résultat net de l'exercice de 8 768 904 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 3 009 538 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 9 429 552 dinars.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société « Assurances BIAT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le

caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du

contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « Assurances BIAT » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

**La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé**

**FMBZ-KPMG Tunisie
Mme. Kalthoum BOUGUERRA
Associée**

SOCIETE ASSURANCES BIAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I – Conventions réglementées :

I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

1. En date du 12 mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la

libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 4 885 DT

2. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2018 :
 - Une opération de pension livrée a été réalisée le 29/06/2018 pour un montant de 29 629 241 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (30 025 bons) pour une période de 90 jours remboursable en trois échéances avec des taux négociés de 6.75% pour la première tombée 6.80% pour la deuxième tombée et 6.90% pour la troisième tombée.
 - Une opération de pension livrée a été réalisée le 18/07/2018 pour un montant de 14 613 659 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (14 576 bons) pour une période de 90 jours à un taux négocié de 6.90%.
 - Une opération de pension livrée a été réalisée le 14/11/2018 pour un montant de 28 971 707 DT et par laquelle la BIAT a pris en pension des titres BTA (32 367 bons) pour une période de 180 jours à un taux négocié de 6.95%.

I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2018 :

1. En date du 21 mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 8 926 DT.

2. En date du 28 novembre 2016, Assurances BIAT et la Protectrice Assurances ont signé un protocole d'accord qui prend effet le 01 Janvier 2017. Ce protocole porte sur les points suivants :

- A la demande d'Assurances BIAT, et à la date de réalisation, Protectrice Assurances consent à cesser son activité de courtage en assurances sur le périmètre constitué du portefeuille des contrats renouvelables d'Assurances BIAT listés en annexe du protocole. Le dit portefeuille objet de la cessation de l'activité de courtage sera géré directement par Assurances BIAT à partir de la date de réalisation à savoir le 01 Janvier 2017. Les parties attestent de leur connaissance des dispositions de l'article 78 du code des Assurances et de la décision de l'arrêt de la cour de cassation du 16 Juin 1999 affirmant que la propriété du portefeuille d'assurances revient à la compagnie d'assurances. Les parties conviennent que l'indemnité compensatrice dédommage l'abandon par la Protectrice Assurances de l'activité de courtage sur le périmètre défini.
- Une cession de biens mobiliers et d'agencement.
- Un transfert de personnel.
- Une jouissance des locaux.
- Une promesse de cession de fonds de commerce.

En date du 28 février 2018, un avenant au protocole d'accord a été signé par les deux parties, arrêtant le périmètre définitif et fixant le montant de l'indemnité compensatrice revenant à la Protectrice à 1 789 253 DT. Le prix de cession des biens mobiliers et d'agencement soit 335 005 DT et le prix de vente des fonds de commerce des agences ARIANA et SFAX à 69 000DT.

Au 31/12/2018 le solde restant est en faveur de la Protectrice Assurances de 139 252 DT.

3. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu trois contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne à bail pour usage de bureaux administratifs

- Une agence située à Sakiet Ezzit d'une superficie de 80 m² pour un loyer annuel hors taxes de 11 520 DT.
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m² pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location

La charge de location de ces trois agences constatées en 2018 est de 37 927 DT.

4. Faisant référence à la constatation d'une charge à payer pour l'année 2017 se rapportant aux frais d'occupation par Assurances BIAT des agences Sfax Chaker-Bizerte-Hammamet et Ariana, ces frais ayant été pris en charge par la protectrice et devant par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

La Protectrice Assurances a donc conclu en date du 27 Mars 2018, deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la Protectrice Assurances donne à bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m² pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.
- Une agence située à Hammamet d'une superficie de 56 m² pour un loyer annuel hors taxes de 9 100 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période d'une année commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location

Outre ces deux agences, les agences de Sfax Chater et Arianna demeurent en instance de signature des contrats avec la Protectrice Assurances.

La charge de location de ces quatre agences constatées en 2018 est de 72 809 DT.

5. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20/04/2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000DT.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL de 12 889 DT.

6. En date du 23 mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 9 670 DT.

7. En date du 10 décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5DT et un maximum de 25DT) prélevé trimestriellement

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours)

Au 31/12/2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL de 15 775 DT.

8. En date du 23 mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 20 082DT.

9. En date du 07 avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10^{ème} année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur la dite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à la dite participation.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute au profit de la BIAT CAPITAL RISQUE de 13 835 DT.

10. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014, par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1^{er} mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 30 026 DT hors TVA.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

II-1 : Rémunération du Directeur Général

Votre conseil d'administration réuni en date du 27 Mai 2015 a décidé de nommer un nouveau Directeur Général pour une durée de trois ans renouvelable. Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Mai 2018 a renouvelé le mandat du Directeur Général pour une durée de trois ans.

Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Octobre 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération annuelle nette de 120 000 DT à servir sur 16.5 mois.
- Une prime de fin d'année fixée en fonction des résultats de la société.

Votre conseil d'administration réuni en date du 11 Mai 2018 a autorisé la prime d'intéressement accordée au Directeur Général pour un montant net de 70 000 DT au titre de l'exercice 2017 servie en 2018.

En 2018, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 331 604 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 17 416 DT

II-2 : Honoraires du Président du Conseil d'Administration :

En date du 20 octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale de 01 juin 2015 au 31 décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Un avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 06 janvier 2017. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 01 janvier 2017 au 30 juin 2018, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme, le montant estimatif de la convention s'élève à 144 000 DT HT.

Un deuxième avenant à cette convention a été signé entre les parties en date du 22 juin 2018. Il est stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 01 juillet 2018 au 30 juin 2021. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 264 000 DT HT.

La charge brute supportée par la société au titre de 2018 est de 90 859 DT.

II-3 : Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels. L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2018 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2017 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT. Les membres du comité permanent d'audit d'assurances BIAT sont rémunérés par un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux et ce pour l'exercice 2018.

Le montant brut supporté par la société de 2018 est de 55 000 DT.

II-4 : Rémunération du personnel détaché

- Assurances BIAT a supporté un montant de 349 492 DT TTC relatif aux charges de détachement de deux personnes de la BIAT, outre un détachement sans facturation de deux autres personnes auprès des « Assurances BIAT »
- Assurances BIAT a supporté une charge de 263 302 DT TTC relative à la mise à disposition en faveur d'assurances BIAT de huit personnes de la Protectrice Assurances.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 29 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Mr. Chiheb GHANMI
Associé

FMBZ-KPMG Tunisie
Mme. Kalthoum BOUGUERRA
Associée